

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE CAVES**

**Réunion du Lundi 20 mai 2019 à 18h**  
**Compte rendu n° 2019-03**

L'an **deux mil dix-neuf, le vingt mai à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de **CAVES**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Bernard DEVIC, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 mai 2019.

Présents : Bernard DEVIC, Sylvain GOMEZ, André MOULIS, Danielle ORTUNO, Isabelle DORMIERES, Séverine BESSODES, Jean Pierre CORNET, Sylvie ONNIS, Thierry SAUZE, Eliane GOTTARDINI, Philippe LANGOUSTET

Absents : Franck CANAVEILLES procuration Bernard DEVIC, Marie Fleur LEPAGE SIRVEN procuration Isabelle DORMIERES, Bertrand CASTANY

Secrétaire de séance : Sylvie ONNIS

I. Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 1 avril 2019.

II. Demande de Subvention au Grand Narbonne concernant le Programme Glisse Urbaine

III. Vote des Subventions aux associations 2019

IV. Organisation des Elections Européennes du 26 mai 2018

V. Autres projets de Délibérations :

- Approbation Rapport CLECT
- Convention Chantier Jeunes
- Modification du Tableau des Effectifs
- Projet Pascual

VI. Questions diverses

- Point sur les projets d'investissement 2019-2020

I. Questions diverses

I. **Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal**

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente du 1 avril 2019.

II. **Demande de subvention au Grand Narbonne dans le cadre du programme glisse urbaine**

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement d'espace ludique en direction de la jeunesse représente un équipement majeur pour l'année 2019 dans le cadre du programme d'investissement.

D'un montant global de 40 000€ comprenant la création d'une dalle et la structure skate-park.

Il apparaît cependant envisageable de solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne un soutien financier dans le cadre du programme dénommé « Glisse Urbaine ».

Le Conseil municipal est favorable à solliciter la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne et mandate Monsieur le Maire afin qu'il demande une subvention d'équipement au taux le plus élevé possible.

### **III. Attribution des subventions 2019 aux associations**

Vu le vote du Budget Primitif en date du 1 avril 2019

Monsieur le Maire propose de définir l'attribution des subventions aux associations comme suivant dans le montant voté lors du vote du chapitre 65 : Autres charges de gestion courante, d'attribuer les subventions comme suivant

	2019
Age d'Or	1 500 €
CICFF	900 €
CRAC	750 €
ACCA	500 €
Lou Petit	750 €
Atrium	200 €
Tennis de table	750 €
Chats Vagabonds de Caves	400 €
GIC des Corbières Maritimes	77 €
Souvenir Français	150 €
Club Rugby Leucate	100 €
Chambre des Métiers Aude	50 €
Groupe Communal defense Végétation	85 €
Association Forestière Aude	25 €
Association Maire	300 €
Terre et Soie	300 €
Club Football Leucate	100 €
Lous Garouillards de Caves	500 €
occe 11 coop scolaire	400 €
Resto du Cœur	200 €
Association Remp'Art	100 €
Musicorbières	250 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 387 €</b>

L'assemblée approuve cette première attribution des subventions 2019 à l'unanimité

**Objet : Labellisation Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte**

Labellisé Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), le Grand Narbonne a la possibilité de valoriser certains certificats d'économies d'énergie des communes, dans le cadre du programme PRO-INNO-08.

La commune de Caves a déposé une candidature pour bénéficier de ce dispositif. Le Grand Narbonne a missionné le SYADEN pour juger de la conformité des dépenses présentées par la commune, au regard des règles PRO-INNO-08.

Monsieur le Maire donne lecture du règlement d'intervention qu'il convient d'approuver.

Le conseil municipal approuve le règlement d'intervention des aides financières au bénéfice des communes et la convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) dans le cadre du programme n°PRO-INNO-08 au bénéfice des territoires à énergie positive pour la croissance verte

## **Elections Européennes 2019**

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le Dimanche 26 mai 2019 afin d'élire les députés au parlement Européens.

Il organise la tenue du scrutin et des permanences pour assurer l'ouverture du bureau unique de vote situé au Foyer de 8h à 18h.

## **Autres Délibérations**

- **Approbation Rapport CLECT**

Bien que la commune de CAVES ne soit pas concernée par cette commission locale des charges transférées concernant le tourisme et après en avoir pris connaissance, l'assemblée adopte à l'unanimité le rapport de la commission du GRAND NARBONNE

- **Convention Chantier Jeune**

Comme en 2018, afin de favoriser l'insertion des jeunes par la voie professionnelle, la Commune de CAVES accueillera un chantier jeune du Lundi 22 Juillet au Vendredi 2 Août 2019.

Trois jeunes cavistes bénéficieront cette année du dispositif qui concernera la mise en peinture des logettes et des murets aux abords du Foyer Municipal.

L'assemblée adopte cette délibération à l'unanimité

- **Modification du tableau des effectifs**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont Temps non complet
Rédacteur Principal 2eme classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint Administratif	C	1		
Adjoint technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint technique Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint technique Territorial	C	2	1	

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont Temps non complet
Rédacteur Principal 2eme classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal Territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint Administratif	C	1		
Adjoint technique Territorial Principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint technique Territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
Adjoint technique Territorial	C	2	1	

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Président propose à l'assemblée,

de créer un poste d'attaché territorial à temps complet

de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet

de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet

de créer un Contrat à durée Indéterminé à temps complet

de créer un contrat à durée Déterminé de 30h/semaine

de créer un poste de saisonnier

**Le Conseil Municipal,**

Où l'exposé de son Président et après avoir délibéré,

**DECIDE** : d'adopter la mise à jour du tableau des emplois ainsi proposée.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **1er juin 2018**,

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont Temps non complet
<b>Attaché</b>	<b>A</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Rédacteur Principal 2eme classe</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Adjoint Administratif Principal Territorial de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Adjoint Administratif</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Agent de Maitrise</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Adjoint technique Territorial Principal 1<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Adjoint technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>C</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	
<b>Adjoint technique Territorial</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Adjoint Territorial d'animation</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	

L'assemblée approuve ces modifications du tableau des effectifs à l'unanimité

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont Temps non complet
<b>Contrat à Durée Indéterminée</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Contrat à Durée Indéterminée</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Contrat à Durée Déterminée</b> conforme à article 38 alinéa 7 <a href="#">la loi n°84-53 du 26 janvier 1984</a>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Contrat à Durée Déterminée</b> conforme à article 38 alinéa 7 <a href="#">la loi n°84-53 du 26 janvier 1984</a>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Contrat à Durée Déterminée</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Contrat d'Avenir</b> sur poste d'agent technique	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Contrat à Durée Déterminée</b>	<b>C</b>	<b>3</b>		

- **Projet Pascual**

Monsieur le Maire indique que l'entreprise Garage Pascual Frères souhaite obtenir le soutien de la municipalité dans sa démarche auprès du GRAND NARBONNE. En effet, l'entreprise qui vient de réaliser des investissements conséquents en matière de recyclage des eaux et fluides souhaite bénéficier d'un soutien financier de la part de la Communauté d'Agglomération.

La Municipalité affiche son soutien à cette entreprise ainsi qu'à l'ensemble du tissu économique de la commune et mandate le Maire afin qu'il défende le projet de soutien financier auprès du Grand Narbonne.

Le Conseil Municipal approuve la délibération à l'unanimité

### **Questions diverses**

Projet d'Investissement 2019-2020 : Monsieur le Maire indique que les projets d'investissement avancent en respectant le planning initial. Les travaux de l'agence postale communale se déroulent correctement ainsi que l'aménagement de l'aire de skate parc.

En collaboration avec l'Agence Technique départementale, les services travaillent à l'organisation des travaux de voirie dit traversée de Village pour le dernier trimestre 2019 et premier semestre 2020.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h00